

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de membres Nombre de membres Nombre de délégués :
du Conseil qui se trouvent - présents : 39
Communautaire : 48 en fonction : 48 - représentés : 5
TOTAL 44

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

		T	
Pour la commune d'ALTORF :	Pour la commune d' ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :	
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire	
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe	
Pour la commune d'AVOLSHEIM:	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :	M. Marc DECKERT, Adjoint	
M. Pascal GEHIN, Maire		Mme Armelle MORGENTHALER, Cons.	
()=;	•	Mun.	
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER :	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.	
-	M. Pierre THIELEN, Maire	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe		
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG :	Pour la commune de NIEDERHASLACH :	
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire	
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	=	M. Laurent FARON, Adjoint	
Pour la commune de DORLISHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d'OBERHASLACH :	
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	M. Jean BIEHLER, Maire	
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe	
M. David PAULY, Cons. Mun.	9		
Pour la commune de DUPPIGHEIM :	¥	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :	
M. Julien HAEGY, Maire	M. Gilbert STECK, Adjoint	-	
	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint	
Pour la commune de DUTTLENHEIM :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL :	
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire	
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe	
Adjointe	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Pour la commune de WOLXHEIM :	
: - 2	말	M. Adrien KIFFEL, Maire	
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe	

Membres représentés :

M. Eric FRANCHET ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
 Mme Solène HOEHN ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
 M. Philippe HEITZ ayant donné procuration à M. Laurent FURST
 Mme Sylvie TETERYCZ ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
 M. Alain VON WIEDNER ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membres excusés:

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
 M. Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
 Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET: FINANCES ET BUDGET: AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

N° 24-16

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;
- **VU** sa délibération N° 21-50 du 1^{er} juillet 2021 portant adoption anticipée du référentiel budgétaire et comptable M57 et expérimentation du Compte Financier Unique ;
- VU sa délibération N° 21-96 du 9 décembre 2021 statuant sur le régime d'amortissement et de fongibilité des crédits dans le cadre de la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021;
- VU les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57;
- **VU** sa délibération N° 24-13 de ce jour tendant à l'approbation du Compte Financier Unique de l'Exercice 2023 ;
- vu sa délibération N° 24-04 du 22 février 2024 portant débat général d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientation budgétaire pour l'Exercice 2024;
- VU le projet du Budget Primitif de l'exercice 2024, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 mars 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

I. EN CE QUI CONCERNE LES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023

à l'unanimité 1° décide

sur le principe, d'affecter la totalité des excédents des sections de fonctionnement des différents budgets aux sections d'investissement des mêmes budgets,

2° procède ainsi

- 1° pour le Budget Principal, à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :
 - > Section d'investissement :

✓ Résultat : 12.460.731,15 €
 ✓ Restes à réaliser en dépenses : -4.435.340,73 €

✓ Restes à réaliser en recettes : 0,00 €

✓ Soit, résultat de la section :
8.025.390,42 €

Section de fonctionnement :

✓ Résultat (pour mémoire) : 1.792.951,84 €

		ons des résultats de l'exercice 2023 :	4 700 054 04 6		
	-	Excédents de fonctionnement capitalisés :	1.792.951,84 €		
	✓ Ligne 002 :		0,00 € 14.460.731,15 €		
	✓ Ligne 001 :	Excédent d'investissement reporté :	14.460.731,15€		
2°		e « ZONES D'ACTIVITES », les affectations de	s résultats se traduisent		
	comme suit :				
	Section d'investisser Résultat :	nent:	- 1.620.833,81 €		
	✓ Restes à réalise	r en dénences :	0,00€		
	✓ Restes à réalise		0,00€		
	***************************************	financement net de la section :	-1.620.833,81 €		
	> Section de fonctionn				
	✓ Résultat (pour r	némoire) :	2.281.113,41€		
		ons des résultats de l'exercice 2023 :			
		Excédents de fonctionnement capitalisés :	0,00€		
	✓ Ligne 002 :		2.281.113,41 €		
	✓ Ligne 001 :	Résultat d'investissement reporté :	-1.620.833,81 €		
3°	° pour le Budget Annexe « ASSAINISSEMENT », à l'affectation de la totalité de l'excédent de				
	section de fonctionne	ment à la section d'investissement pour le fi	nancement de nouvelles		
	dépenses, comme suit :				
	Section d'investisser	nent:			
	✓ Résultat :		7.337.638,89 €		
	✓ Restes à réalise		- 678.922,32 €		
	✓ Restes à réalise		27.410,00 € 6.686.126,57 €		
	✓ Soit, résultat de		0.080.120,57 €		
	Section de fonctionnRésultat (pour r		656.921,16€		
		ons des résultats de l'exercice 2023 :	000.12		
		Excédents de fonctionnement capitalisés :	656.921,16€		
	•	Excédent de fonctionnement reporté :	0,00€		
		Excédent d'investissement reporté :	7.337.638,89 €		
4°	nour le Rudget Anney	e « EAU », à l'affectation de la totalité de l'e	xcédent de la section de		
4	fonctionnement à la	section d'investissement pour le financement	de nouvelles dépenses,		
	comme suit :	, and a second property of the second propert	·		
	Section d'investisser	nent :			
	✓ Résultat :		834.038,63 €		
	✓ Restes à réalise	r en dépenses :	- 234.912,16 €		
	✓ Restes à réalise		0,00€		
	✓ Soit, résultat de		599.126,47 €		
	➤ Section de fonctionr		732.340,29 €		
	✓ Résultat (pour r		732.340,29 €		
		ons des résultats de l'exercice 2023 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	732.340,29€		
		Excédent de fonctionnement reporté :	0,00€		
	✓ Ligne 001 :	_	834.038,63€		
FO	•		ection de fonctionnement		
5°	étant égal à 0 il no nou	e « DECHETS MENAGERS », le résultat de la se t être affecté au besoin de financement de la sec	ction d'investissement :		
	Section d'investisser				
	✓ Résultat :	Western .	0,00€		
		financement net de la section :	0,00€		
	> Section de fonctionnement :				
	✓ Résultat (pour i	némoire) :	0,00€		
		ons des résultats de l'exercice 2023:	NEANT		
	✓ Ligne 002 : rés	sultat de fonctionnement reporté :	0,00€		

pour le Budget Annexe « AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

Section d'investissement :

- 61.721,19 € ✓ Résultat : 0,00€ ✓ Restes à réaliser en dépenses : 0,00€ ✓ Restes à réaliser en recettes :

-61.721,19 € ✓ Soit, besoin de financement net de la section :

Section de fonctionnement :

18.745,02 € ✓ Résultat (pour mémoire) :

Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2023 :

18.745,02 € ✓ Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 0.00€ Résultat de fonctionnement reporté : ✓ Ligne 002:

-61.721,19€ ✓ Ligne 001: Résultat d'investissement reporté :

II. EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

3° approuve

par 41 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du **BUDGET PRINCIPAL** qui se présente comme suit :

9.100.060,00€ ⇒ section de fonctionnement 18.144.139,99 € ⇒ section d'investissement

27.244.199,99 € TOTAL

🔖 à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du <u>BUDGET ANNEXE « ZONES</u> D'ACTIVITES » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement 6.783.593,92 € 5.575.404,32 € ⇒ section d'investissement 12.358.998,24€ **TOTAL**

par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, Madame Chantal JEANPERT, également

membre du Conseil d'Administration du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (S.D.E.A.), n'ayant pas pris part au vote, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » qui se présente comme suit :

4.691.000,00€ ⇒ section de fonctionnement 9.785.520,05 € ⇒ section d'investissement 14.476.520,05 € **TOTAL**

par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, Madame Chantal JEANPERT, également membre du Conseil d'Administration du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (S.D.E.A.), n'ayant pas pris part au vote, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE « EAU » qui se présente comme suit :

5.193.800,00 € ⇒ section de fonctionnement 4.657.412,16 € ⇒ section d'investissement 9.851.212,16€ **TOTAL**

🔖 à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du <u>BUDGET ANNEXE « DECHETS</u> MENAGERS » qui se présente comme suit :

3.113.000,00€ ⇒ section de fonctionnement 0,00€ ⇒ section d'investissement 3.113.000,00€ **TOTAL**

🔖 à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE « AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » qui se présente comme suit :

442.200.00€ ⇒ section de fonctionnement 282.221,19 € ⇒ section d'investissement 724.421,19 € **TOTAL**

67.768.351,63 € **BUDGET GLOBAL**

4° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué, pour le Budget Principal, le Budget Annexe « Zones d'Activités » et le Budget Annexe « Déchets Ménagers », à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas d'insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires du chapitre,

5° décide

de constituer des provisions pour créances douteuses : <u>Provisions relatives à la couverture du risque</u> <u>d'irrécouvrabilité</u>, au vu des restes à recouvrer au 31 décembre 2023, transmis par le Comptable Public,

6° fixe

à 750.000 € la contribution du Budget Général au Budget annexe « Assainissement » au titre des eaux pluviales, en application de la circulaire du 12 décembre 1978,

7° accepte

que le déficit du Budget Annexe « Aires d'accueil des gens du voyage » soit pris en charge par le Budget Principal, à hauteur de 274.000 €,

8° maintient

à 2 % le taux de frais administratif applicable par la Communauté de Communes aux opérations d'assainissement et d'eau dont elle se constitue maître d'ouvrage pour le compte de tiers,

9° statue

au titre de la situation des effectifs du personnel communautaire 2024, conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

.

Marianne WEHR

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

transmission au contrôle de légalité le : 29 mars 2024
publication sur le site internet le : 29 mars 2024

Acte à classer

DE-24-16

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST :

ASCL_2_2024-03-29T10-20-13.00 (MI251971373)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20240328-DE-24-16-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RES

ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EX

Date de décision :

28/03/2024

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte ::

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

24-16 FB AFFECTATIONS

Multicanal: Non

RESULTATS 2023 ET APPROBATION

BUDGET PRIMITIF 2024.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis**

Accusé de réception

Date 29/03/24 à 10:20

Date 29/03/24 à 10:20

Par **SEGUIN Muriel** Par SEGUIN Muriel